

I. PRATIQUES EN MATIÈRE DE SUBVENTIONS

Les producteurs canadiens sont confrontés à la concurrence des produits subventionnés des États-Unis non seulement sur le marché canadien, mais aussi aux États-Unis et sur d'autres marchés d'exportation. Quelques-unes des pratiques des États-Unis qui influent sur les perspectives commerciales du Canada sont décrites ci-dessous.

Subventions à la défense et à la recherche-développement

Les marchés publics préférentiels (qui permettent aux adjudicataires d'ajouter des frais généraux à la valeur de leurs ventes aux ministères ou aux organismes publics) procurent ainsi, en réalité, des paiements excédentaires aux intéressés et constituent des subventions. Par exemple, le programme de recherche et de développement indépendants («Independent Research and Development Program») permet aux fournisseurs de la NASA et du département de la Défense d'ajouter des frais supplémentaires à leur prix de vente.

Le programme des techniques de fabrication («Manufacturing Technology Program») des États-Unis procure une aide financière aux adjudicataires de la Défense nationale, pour l'augmentation de la capacité de production et la modernisation générale de leurs usines, sans qu'il y ait de rapports avec les marchés d'achat proprement dits.

Subventions au transport sur les voies navigables intérieures des États-Unis

Les grandes voies navigables des États-Unis incluent les réseaux fluviaux Mississippi-Missouri et Columbia-Snake. Ceux-ci ont été aménagés et sont entretenus aux frais du gouvernement fédéral, qui a mis à contribution le Corps des ingénieurs de l'Armée américaine. Jamais des droits n'ont été imposés et, sur le réseau du Mississippi, il n'existe ni frais d'éclusage ni droits d'utilisation, même si les exploitants de barges paient des taxes sur les carburants.

Ce réseau de voies navigables, de canaux et d'écluses, ainsi que les travaux de dragage auxquels il donne lieu, équivaut à une subvention au transport intérieur. Comme il a pour effet de réduire le coût du transport en vrac des produits, les usagers des voies navigables intérieures en retirent des avantages considérables.

Programme de promotion des exportations

Le Programme de promotion des exportations («Export Enhancement Program» - EEP) a été autorisé par la loi de 1990 sur les aliments, l'agriculture, la conservation et le commerce (*Farm Bill*). Il permet au département américain de l'Agriculture d'utiliser les stocks de la Société de crédit pour les produits de base («Commodity Credit